



Ecole primaire et maternelle



2024 - 2025



Rue Félix De Keuster 58 – 1150 Bruxelles – 02/779 .07.87  
[www.lesacrecoeur.be](http://www.lesacrecoeur.be) – [secretariat@lesacrecoeur.be](mailto:secretariat@lesacrecoeur.be)

## **Le mot des directions**

Cette année, notre collaboration continue et nous serons toujours présents à 2 pour répondre au mieux aux différents défis de l'école et de l'enseignement.

Les enjeux présents dans notre société nous poussent à enseigner des compétences plus variées afin de préparer vos enfants à s'épanouir au sein de ce monde complexe. Nous travaillons donc sur l'autonomie, la capacité d'adaptation, l'esprit critique, la faculté de se questionner, le fait de communiquer sereinement et intelligemment afin de défendre ses idées dans le respect des différences.

Quelques nouveautés cette année...

- l'arrivée de la gratuité en 3ème primaire. Une subvention par élève est octroyée à l'école pour l'achat des fournitures scolaires.
- le renforcement du co-enseignement dans l'ensemble des classes de primaire afin d'accompagner plus individuellement chacun de nos élèves
- l'implémentation du tronc commun se poursuit et entre en vigueur pour les P5
- pour les élèves de P3 à P6, les heures d'éducation physique seront augmentées. De plus, pour leur bonne santé, ils se rendront à pied à la piscine.
- vers une école « zéro déchet »

Projet Yoseikan : Toutes les classes de M1 à P6 participeront à 5 séances d'initiation à cet art martial. L'objectif de ce projet est de renforcer la confiance en soi, la gestion des émotions, le respect de soi, des autres et du cadre, ainsi que la coopération entre élèves.

C'est ensemble qu'on peut construire une société meilleure pour vos enfants.

Géraldine Eechaute & Thomas Hendricks

# DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

## MARCHE ADEPS



Chers parents d'élèves,

En cette rentrée académique 2024-2025, le Comité des parents du Sacré-Coeur vous propose une nouvelle activité **le dimanche 22 septembre.**

Pour la rentrée des classes, nous vous proposons une marche Adeps avec un parcours de 5, 10 ou 20 km. Les parcours se font au départ de l'école pour y revenir ensuite. Il s'agit d'un beau moment à partager avec vos enfants, votre famille ou les autres parents d'élèves tout en prenant l'air et découvrir les rues de Woluwe-Saint-Pierre et la forêt de Soignes.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas le principe d'une marche Adeps voici quelques précisions :

- La participation à la marche est gratuite, il vous suffit de venir le jour même au secrétariat chercher votre « ticket » afin de bénéficier de l'encadrement et recevoir le plan.
- Les 3 parcours (5-10-20 km) forment des boucles qui reviennent vers l'école et seront fléchés (le plan n'est pas indispensable pour faire la marche, suivre les flèches est suffisant).
- 1 parcours 'Plaines de jeux' est également proposé par l'école (2,5 km).
- Le secrétariat sera ouvert de 8 à 18 heures (dernier départ possible à 17h).
- Une petite restauration ainsi que des boissons seront disponibles dans l'enceinte de l'école.
- Il est inutile de s'inscrire à l'activité.

Nous voyons dans cette marche l'occasion de se retrouver après 2 mois de vacances tout en faisant un peu d'activité sportive. Néanmoins, les marches Adeps sont ouvertes à tous et toutes, donc n'hésitez pas à en parler autour de vous.

En cas de questions, vous pouvez envoyer un email à [marcheadeps.sacrecoeur@gmail.com](mailto:marcheadeps.sacrecoeur@gmail.com).

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et espérons vous voir nombreux le 22 septembre prochain.

Le Comité des parents.



**Cette année, la marche ADEPS se fera sous la forme  
d'une marche parrainée dont les bénéfices reviendront  
à chaque classe**

## L'équipe éducative

Voici l'équipe éducative qui sera ravie d'accompagner vos enfants tout au long de cette année scolaire :

**Ecole 1 : Direction** : Géraldine Eechaute

### Equipe maternelle

**Classe d'accueil** : Aurélie Wartel, Mélinée Holemans, Valérie Colignon

**Plateaux 3 et 4 ans** : Isabelle Nélis, Natacha Lekenne, Déborah Aragon, Laura Drouillon et Emilie Corbisier

**Troisièmes maternelles** : Véronique Mortier et Marie-Noëlle Wathelet

**Co-enseignement** : Laetitia Saint-Rémy

**Assistante maternelle** : Sandra et Ouahiba

**Psychomotriciens** : Romain Bourguignon et Laurence Lenoble

### Equipe primaire

**Premières années** : Julie Meganck et Aurélie Poquet

**Co-enseignement en 1P**: Kathleen Bouvy

**Deuxièmes années** : Sandrine Maurissen et Léa Sapart

**Co-enseignement en 2P**: Annick Geets

**Co-enseignement en 1P et 2P**: Laura Vanmoer

**Eveil aux langues en 1P et 2P** : Sacha Van Droogenbroeck

**Ecole 2 : Direction** : Thomas Hendricks

**Troisièmes années** : Lydia Clooth et Sabine Mahy

**Quatrièmes années** : Annick Darc et Caroline Reumont

**Co-enseignement en 3P et 4P** : Kenza Taïeb

**Professeur de néerlandais 3P et 4P** : Anne Ranjard

**Cinquièmes années** : Mercedes Lindholm et Sophie Roeseler

**Sixièmes années** : Béatrice Hody et Frédéric De Myttenaere

**Professeurs de néerlandais 5P et 6P** : Sacha Van Droogenbroeck

**Co-enseignement en 5P et 6P** : Noémie Moens

### Pour les 2 écoles :

**Professeurs de gymnastique et de natation** : Cathy Gateau, Romain Bourguignon

**Educateur** : Romain Goffette

**Animation religieuse** : L'Abbé Edouard Marot

### Personnel encadrant complémentaire :

Chantal, Raïssa et Biam.

**Secrétariat** : Géraldine Duqué



## Charte des droits et devoirs des parents du Sacré-Cœur de Stockel



***Eduquons les enfants main dans la main, la collaboration est bénéfique pour tous !***

### ***Nous école, nous nous engageons à :***

- donner un enseignement de qualité à tous
- préparer les futurs adultes de demain en aidant les élèves à s'approprier davantage les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle
- accompagner votre enfant pour qu'il se développe dans sa globalité en respectant ses particularités
- utiliser des méthodes pédagogiques variées permettant un apprentissage complet et durable
- offrir une prise en charge spécifique aux enfants en difficulté
- offrir un climat de travail et de vie serein et positif
- développer la capacité à gérer les émotions et les conflits dans un esprit constructif
- transmettre les valeurs chrétiennes : amour, pardon, respect, espérance, joie, paix, justice, courage, partage, honnêteté et reconnaissance

### ***Nous sollicitons de votre part :***

- d'avoir pris connaissance et de respecter le règlement de l'école établi dans le ROI disponible sur le site [lesacrecoeur.be](http://lesacrecoeur.be)
- d'être au sein de l'école un exemple positif pour votre enfant : dire bonjour, merci, pardon, s'il vous plait...
- de s'intéresser au travail qui a été réalisé en classe et de signer quotidiennement le journal de classe
- de respecter scrupuleusement les horaires et temps scolaires (début des cours – congés)
- de contribuer à entretenir un climat de confiance mutuelle et une relation de respect envers chaque membre de l'équipe éducative
- d'utiliser une communication courtoise et adaptée en cas de problème ou question en s'adressant directement à la personne concernée
- de se comporter en cyber-citoyens responsables en utilisant les réseaux sociaux sans porter atteinte à autrui et d'être attentif à l'utilisation qu'en font vos enfants
- de penser à mettre tout en œuvre pour que votre enfant soit en mesure d'apprendre dans les meilleures conditions : temps de sommeil, réguler les écrans, établir un cadre, mettre des limites sécurisantes et bienveillantes, collaborer positivement avec l'école...

*« Les enfants ont, pour grandir et s'épanouir, un urgent besoin de parents qui respirent et prennent le temps de le faire. Pour cela, il n'est sans doute pas inutile de nos jours de leur rappeler qu'une éducation réussie prend le plus souvent la forme d'un savoureux cocktail constitué d'une juste mesure d'intérêt bienveillant, d'un zeste de délicatesse affective et d'une énorme dose de sérénité. » Bruno Humbeeck*

**Chaque partie met tout en œuvre pour que vos enfants jouissent d'une scolarité de qualité et d'un environnement qui le fera s'épanouir pleinement ! Votre collaboration nous est indispensable !**

## L'abécédaire

Pour que cette année voit se réaliser ce beau projet du bien vivre ensemble, nous vous proposons **de lire avec attention** l'abécédaire qui vous rappelle les informations utiles et pratiques à la vie quotidienne au Sacré-Cœur.

**Nous avons surligné en jaune ce qui a été modifié et ce sur quoi nous mettons une attention particulière cette année**

### A comme Activités du midi

L'ASBL « **ça Crée Midi** » propose à vos enfants des ateliers payants de sport, théâtre, musique, langues, danse, ateliers créatifs, .... Ces activités sont proposées le midi aux enfants qui le souhaitent et ce à partir de 4 ans. Des renseignements plus précis vous parviendront ultérieurement par courrier.

**Responsables des activités** : Madame Annick Geets et monsieur Frédéric De Myttenaere

### A comme assurances scolaires–accidents

En cas d'accident survenant à l'école, les premiers soins y seront administrés. Les décisions urgentes sont prises par l'école en attendant le relais des parents qui seront avertis dans les plus brefs délais.

La partie des frais qui ne serait pas prise en charge par la mutuelle sera normalement remboursée par l'assurance scolaire.

**Attention, celle-ci ne couvre pas le bris des lunettes, le vol et les déprédations de matériel ou de vêtements.**

Chaque accident scolaire est à déclarer au moyen d'un formulaire spécifique à demander au secrétariat.

En cas d'accident grave l'enfant sera acheminé par ambulance aux cliniques universitaires Saint-Luc.

### A comme absences : informer uniquement le titulaire

**Toute absence doit être justifiée par écrit par les parents auprès du professeur.**

Attention, les absences pour « raisons familiales » ne sont pas acceptées par le vérificateur et sont comptabilisées comme absence injustifiées. **Seuls les motifs suivants sont considérés comme justifiés** : maladie ou indisposition couverte par un certificat médical, la convocation auprès d'une autorité publique ou un décès. **A partir de 9 demi-jours d'absence injustifiée, un signalement sera effectué auprès du Service de l'obligation scolaire. Cette réglementation est valable dès la troisième maternelle !!!**

Toute absence de plus de 2 jours consécutifs doit être couverte par un certificat médical à remettre au titulaire dans les plus brefs délais.

**La loi sur l'obligation scolaire n'habilite pas la direction à autoriser l'anticipation ou la prolongation des périodes de vacances. Merci d'y être attentif.**

**Nous vous demandons également de prendre les rendez-vous médicaux de vos enfants HORS DU TEMPS SCOLAIRE.**

### B comme bibliothèque

Du personnel bénévole en assure l'organisation. Durant la semaine, les élèves ont la possibilité d'emprunter un livre choisi. Merci de respecter le règlement de la bibliothèque afin que l'on puisse continuer d'offrir à vos enfants le plaisir de lire !

**Personne responsable** : Mme Katia.

## C comme Centre Psycho-Médico-Social

Notre école est rattachée au centre PMS Place de l'Alma, 3 bte 9 à 1200 BXL

Secrétariat : 02/896.54.51

L'équipe PMS est à la disposition des élèves, des parents et des enseignants pour toutes questions relatives au développement personnel et social, à l'adaptation scolaire et aux questions d'apprentissage, au choix d'attitudes éducatives appropriées à une situation vécue, à l'orientation, au choix d'études ou de filière de formation. Elle prend en compte les aspects psychologiques, sociaux et de santé qui influencent l'épanouissement global de l'enfant. Outre des temps de rencontre, des animations collectives peuvent être prévues, en fonction des besoins et de l'âge des enfants.

Pour une présentation générale de notre service : [Qu'est-ce qu'un centre PMS ? \(pmswl.be\)](http://pmswl.be)

L'équipe PMS se compose :

- d'une psychologue : [mansoorian@pmswl.be](mailto:mansoorian@pmswl.be)
- d'une assistante sociale : [pirotte@pmswl.be](mailto:pirotte@pmswl.be)
- d'une infirmière : [gruson@pmswl.be](mailto:gruson@pmswl.be)
- d'une logopède : [katumwa@pmswl.be](mailto:katumwa@pmswl.be)

La partie médicale est confiée au docteur Michel Geelhand : 02/7643080

Les interventions de l'équipe PMS impliquent la gratuité et la garantie du secret professionnel.

*En référence à l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 19 mai 1995, les parents ont la possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle organisée par le PMS. Le formulaire de refus peut être demandé au centre PMS.*

## C comme changement

Tout changement signalétique relatif à la famille (numéro de téléphone, GSM, adresse, adresse mail, situation parentale, garde familiale, autorisation de sortie...) est à signaler **le plus rapidement possible** auprès de la direction ou du secrétariat.

## C comme classes extérieures

L'apprentissage de la vie en groupe, l'éveil au monde extérieur, les activités sportives, l'exploitation pédagogique de toutes les découvertes, le rapprochement avec la nature pour mieux la comprendre, pour mieux la respecter, la rencontre avec d'autres milieux de vie sont autant de facteurs nécessaires à l'épanouissement de l'enfant et qui poussent notre école à la continuité de ces activités.

**Au programme pour l'année scolaire 2024-2025 :**

**- P4: Classes vertes du 14 au 18 octobre 2024**

**- M3 : Classes de mer du 16 au 18 avril 2025**

La participation de TOUS les enfants est obligatoire, seules des raisons de santé peuvent être prises en compte pour exempter un enfant de ce type d'activité.

Aucun problème financier ne doit empêcher la participation de votre enfant. Les éventuelles difficultés financières seront traitées et solutionnées en toute discrétion par la direction.

## C comme collation : **croquons des fruits (légumes) les mardis et jeudis et buvons de l'eau !**

Nous accordons une importance particulière à une alimentation saine et équilibrée.

Pensez donc à donner à vos enfants une collation saine !

**JOURNEES DES FRUITS OU LEGUMES : mardi et jeudi** (apportés par les enfants)

**Chips, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont strictement interdits !**

**Toutes boissons pétillantes ou sucrée en canette ou en bouteille en verre ne sont pas autorisées !**

**BUVONS DE L'EAU : chaque enfant apportera une gourde avec de l'eau !**

**Des collations « collectives saines » sont organisées au sein de classes maternelles.**

## C comme Comité des parents

Le comité des parents est composé de parents dynamiques et motivés qui organisent des activités au sein de l'école de manière à créer une ambiance familiale entre enfants, parents et professeurs.

Créons du lien et collaborons ensemble à l'un ou l'autre projet éducatif qui nous tiens à cœur au sein de cette magnifique école.

Plus qu'un comité des fêtes, nous souhaitons porter avec vous, des sujets, des questions pour un meilleur vivre ensemble autour des valeurs de l'école.

### Comment ?

- Collaborer et proposer des activités au corps professoral avec le soutien financier du comité et l'aide des parents.
- Faire vivre la communauté des délégués de classe comme relais et source d'inspiration.
- Faire bénéficier l'école davantage du large réseau des parents.

Etre disponibles pour aider lors des organisations diverses.

N'hésitez pas à visiter les contacter : <https://www.facebook.com/sacrecomite/>

## C comme congés scolaires 2023-2024 et conférences pédagogiques

Fête de la Communauté Française	Vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne	Du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	Lundi 11 novembre 2025
Vacances d'hiver	Du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente	Du lundi 24 février au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps	Du lundi 28 avril au dimanche 11 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	Samedi 5 juillet 2025

**Conférences pédagogiques** : cours suspendus et garderie organisée :

### Pour les 2 sections :

- Lundi 7 octobre
- Jeudi 13 et vendredi 14 février

### Section maternelle :

- Lundi 4 novembre
- Vendredi 29 novembre

## C comme Conseil de participation

Ce conseil vise la construction d'une culture de participation au sein des écoles. Des membres du Pouvoir Organisateur, du personnel de l'école et des parents siègent à ce conseil. Il est présidé par les directions.

**Une première réunion dans le courant du premier trimestre : 3 octobre 2024.**



## D comme dialogue

Pour une communication adéquate et constructive, nous vous invitons à nous partager **au plus vite** tout problème ou difficulté rencontrée. Toute communication peut se faire via le journal de classe de votre enfant et **sur rendez-vous** auprès de la personne concernée. Nous prendrons ainsi le temps nécessaire pour répondre au mieux à vos demandes, questions, difficultés....

## E comme étude **POUR TOUS** (organisée par ASBL Dynamix23 et dirigée par les enseignants)

Une étude dirigée, par groupe d'âge, est organisée de 15h45 à 16h45 les lundis et jeudis tout au long de l'année scolaire pour **TOUS les enfants présents à l'école durant cette période** sur simple inscription auprès de Dynamix23. Pour toute inscription voir le site de l'école.

**L'étude débutera le lundi 2 septembre 2024.**

## E comme entrée de l'école

### MATIN

**Section maternelle** : Entrées et sorties par le chemin longeant le bâtiment des Chiros qui vous conduira dans la petite cour d'où vous pourrez entrer dans le couloir du rez-de-chaussée.

**Garderie du matin de 7h30 à 8h30** : accueil dans le réfectoire. Entrée par la petite grille de la grande cour.

**Accueil en classe de 8h30 à 9h** : vous pouvez conduire votre directement en classe, l'enseignante vous y accueille. **Sorties par le chemin du Chiro.**

**!! Arrivée de tous les élèves à 8h45 au plus tard en classe !!**

**Les grilles seront fermées à 9h précises.** Merci de respecter les horaires !

**Section primaire** : Entrée **UNIQUEMENT** par la grille centrale de la cour **SEULS les enfants entrent dans la cour** (les parents s'arrêtent à la grille). Accueil en garderie dès 7h30 dans le réfectoire ou dans la cour selon la météo. A partir de 8h20, les élèves de P3 à P6 montent librement en classe où les enseignants les accueillent. **La grille sera fermée à 8h30 précises.** Merci de respecter les horaires de début des cours !

Pour les parents de P1 et P2, vous aurez la possibilité de rencontrer les titulaires dans les classes entre 8h15 et 8h30. N'hésitez pas à les rejoindre dans leur classe !

**Au-delà de ces heures, les entrées et sorties se font UNIQUEMENT par le secrétariat rue Félix de Keuster, 58.**

Pensez à la sécurité de vos enfants aux abords de l'école en modérant votre vitesse et en étant vigilants aux usagers faibles (cyclistes et piétons).

## F comme farde de communication et farde « facteur » ET EMAILS

Chaque enfant sera en possession d'une farde de « communication » en primaire et d'une farde « facteur » en maternelle, dans laquelle vous trouverez régulièrement des documents officiels et informatifs importants transmis par l'école ou par l'enseignant de vos enfants. **Pensez donc à la consulter quotidiennement afin de recevoir à temps l'ensemble des informations !**

**Dans un souci d'écologie, la plupart des communications se feront via votre boîte mail. Soyez-y attentifs !**

## F comme farde d'évolution pour la section primaire

Afin de suivre l'évolution des acquis de vos enfants une farde d'évolution reprenant l'ensemble des évaluations vous sera remise par le titulaire de votre enfant. **Les dates et le nombre de remise de farde pourront être adaptés selon les années, l'enseignant vous donnera des précisions lors de la réunion de rentrée.**

## F comme frais

Une note de frais vous sera communiquée :

1. **les frais scolaires** (natation et transport, activités sportives et culturelles, ouvrages conseillés, achats groupés, classes extérieures.....)
2. **les services** (garderies du matin, surveillances de midi et repas) (voir tarifs à garderie et à repas)

Cette note vous sera transmise **chaque MOIS** via la farde communication de votre enfant. Nous vous demandons d'honorer cette facture dans les **plus brefs délais**.

**Les classes extérieures sont notées dans la facturation mensuelle** : les frais à prévoir s'élèvent à environ 200 euros pour les classes extérieures d'une durée de 5 jours.

Une feuille de réservation pour les services vous parviendra **en début d'année**. **Merci de la compléter et de la retourner, sans tarder au titulaire de votre enfant. Le secrétariat établira votre facture qui vous sera transmise pour paiement mensuel. Il s'agit de services payants, tout défaut de paiement entraînera un non accès aux services proposés.**

Une estimation de l'ensemble des frais pour l'année vous sera transmise à la rentrée.  
Les informations officielles relatives à la gratuité se trouvent à la fin du document.

## G comme garderie du matin

**Horaire et tarif :**

- **le matin** : tous les jours de la semaine à partir de 7h30.

**Un montant de 1 € vous sera demandé par enfant qui arrive avant 8h.**

## G comme garderie du soir et du mercredi après-midi : ASBL Dynamix23

Leur dossier complet de présentation vous est transmis en même temps que ce carnet. Il est également disponible sur le site internet de l'école : [www.lesacrecoeur.be](http://www.lesacrecoeur.be)

## G comme gymnastique et sport

**Equipement :**

- **Maternelles** : sandales de gymnastique sans lacet.
- Primaires :
  - T-shirt blanc uni sans dessin
  - sandales de gymnastique sans lacet
  - short bleu
  - pas de bijoux et cheveux longs attachés

**Nous vous rappelons que le cours de gymnastique et de natation sont des cours soumis à l'inspection et donc obligatoires. Toute exemption doit être motivée par écrit à l'attention du professeur chargé du cours. Si la dispense dépasse 1 semaine, un certificat médical sera exigé.**

## H comme horaire

### Accueil des élèves dès 7h30.

SECTION MATERNELLE	SECTION PRIMAIRE
8h30 à 8h45 Accueil des enfants (Papa, maman : merci de quitter la classe <b>avant</b> la sonnerie de 9h).	8h30 début des activités d'apprentissage
9h Début des activités	10h10 récréation
10h25 Récréation	10h25 reprise des activités d'apprentissage
10h50 Reprise des activités	12h05 repas et récréation
11h30 Repas	13h30 reprise des activités d'apprentissage
12h00 Récréation ou sieste (12h30 de Toussaint à Pâques)	15h25 fin des cours
13h30 Reprise des activités et fin de la sieste	15h45 étude dirigée
15h25 Fin des activités	16h45 fin de l'étude
15h35 Animations extrascolaires	16h45 Animations extrascolaires

### 18h FERMETURE DE L'ECOLE

Merci à chacun de respecter cet horaire afin d'éviter de perturber les activités d'apprentissage.

**TOUT RETARD ENGENDRE POUR VOTRE ENFANT, SON ENSEIGNANT ET LE GROUPE CLASSE des troubles de l'attention et de la concentration et des difficultés à entrer en activité.**

**Rappel ROI** : « Tout élève a l'obligation de fréquenter effectivement et assidûment les cours. S'il ne le fait pas, la réglementation prévoit qu'il perde la qualité d'élève régulier et ne puisse dès lors plus prétendre à la sanction des études et donc à la réussite de son année scolaire.

#### Les retards

Le début des cours est fixé à 8h30 le matin et à 13h30 l'après-midi. Les enfants arriveront au moins 5 minutes avant le début des cours. Cependant, les enfants des classes maternelles peuvent être conduits en classe le matin de 8h30 à 8h45. En cas de retards trop fréquents, les parents seront convoqués afin de prendre des mesures adéquates.

a) Obligations pour l'élève:

> Participation aux cours:

L'élève soumis à l'obligation scolaire (dès l'année de ses cinq ans) est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, la gymnastique et le néerlandais) et activités pédagogiques. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée que par le chef d'établissement ou son délégué après demande dûment justifiée.

b) Obligations pour les parents :

> Veiller à ce que le jeune fréquente régulièrement et assidûment l'établissement. »

## J comme journal de classe

Un outil précieux qui permet de suivre l'évolution de votre enfant et de communiquer avec son titulaire.

Nous vous demandons de le vérifier et de le signer **TOUS les jours**.

En maternelle, l'équivalent est la farde « facteur » dans laquelle vous trouverez les communications concernant la vie en classe. Elle est à consulter à chaque fois qu'elle revient à la maison, merci d'y veiller.

## M comme MAIL...pour les envois de documents officiels

Dans un souci de facilité et de respect de l'environnement...nous communiquerons avec vous via votre boîte mail pour l'envoi de documents officiels...donc pensez à la consulter et n'oubliez pas de nous communiquer au secrétariat tout changement d'adresse électronique.

- [secretariat@lesacrecoeur.be](mailto:secretariat@lesacrecoeur.be) (pour toutes questions administratives et de facturations)
- [Geraldine.Echaute@lesacrecoeur.be](mailto:Geraldine.Echaute@lesacrecoeur.be) (Maternelles, P1-P2) (pour toutes questions pédagogiques ou par rapport à votre enfant)
- [Thomas.Hendricks@lesacrecoeur.be](mailto:Thomas.Hendricks@lesacrecoeur.be) (P3 à P6) (pour toutes questions pédagogiques ou par rapport à votre enfant)

Les enseignants : chaque enseignant possède une adresse professionnelle sous la même dénomination :

[Prénom.Nom@lesacrecoeur.be](mailto:Prénom.Nom@lesacrecoeur.be)

## N comme natation

**Equipement** : bonnet orange (en vente à l'école à 5€ à remettre sous enveloppe au professeur) demandé par les piscines afin de garantir une certaine sécurité et visibilité + maillot une pièce pour les filles, pas de maillot short pour les garçons.

### **Piscines :**

**Primaires** : « Sportcity » à Woluwé Saint Pierre. Coût : abonnement 55€ (vacances et we inclus) + transport en car (P1-P2).

**Maternelles** : Piscine privée Promosport à Wavre, le mercredi (+/- 10 séances par an) pour les 4-5 ans.

**Nous vous rappelons que le cours de gymnastique et de natation sont des cours soumis à l'inspection et donc obligatoires. Toute exemption doit être motivée par écrit à l'attention du professeur chargé du cours. Si la dispense dépasse 1 semaine, un certificat médical sera exigé.**

## O comme objet perdus

Nous vous demandons de veiller à marquer les vêtements et accessoires de vos enfants. L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration ou perte et vol de vêtements et objets de valeur. Les objets trouvés sont stockés dans une manne dans le couloir du rez-de-chaussée

**En fin de trimestre, tous les objets non récupérés seront donnés à des associations caritatives.**

## O comme objets interdits à l'école

**Nous vous rappelons que tout objet de valeur (bijoux...) ou jeux de la maison ne sont pas les bienvenus à l'école et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.**

**OBJETS STRICTEMENT INTERDITS DANS l'enceinte de L'ECOLE : Smartphone, tablette, Jeux électroniques, montre connectée et interactive (juste pour lire l'heure) ... : le non-respect de cette règle entraîne une confiscation immédiate d'un mois.**

## O comme oublié

Attention, il n'est pas admis que les enfants retournent en classe après la fin des cours pour reprendre tout objet qui aura été oublié.

## P comme photos

Chaque année, des photos de votre enfant vous seront proposées sans aucune obligation d'achat. Le bénéfice permettra l'achat de matériel pédagogique.

**Photos individuelles, de familles et de classes : Le 20 et le 24 septembre.**

## P comme présence à l'école

**Section primaire et TROISIÈME MATERNELLE : présence régulière OBLIGATOIRE (cfr. A comme absence)**

**Section maternelle (accueil-M1-M2) :** Nous vous demandons d'amener régulièrement votre enfant à l'école afin de lui offrir une continuité dans ses apprentissages et son évolution.

**R/** Nous insistons pour que votre enfant soit **présent au moins 8 matinées dès la rentrée au mois d'août**, il sera ainsi considéré comme inscrit dans notre école.

## R comme remboursement

Plus aucun remboursement ne sera effectué à partir du moment où l'enfant est inscrit à l'activité ou au service. Cette décision fait suite au fait que la plupart des services et activités nous sont facturés sur base de la commande initiale et il nous est impossible d'obtenir une modification de facture en cas de changement. Il s'agit alors pour l'école d'une perte pleine. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Toute demande d'un éventuel remboursement pour raison exceptionnelle, s'effectuera par le service comptable avec demande préalable auprès du secrétariat.

## R comme réduction familles nombreuses

Une réduction de 20% est accordée au troisième enfant d'une même famille inscrit dans l'école **UNIQUEMENT sur le prix des repas.**

Les familles concernées peuvent modifier eux-mêmes le tarif de la note de frais de leur troisième enfant (voir tarif ci-dessous).

## R comme repas et surveillance durant le temps de midi

**PRIX : 1,70 euro/jour est demandé pour assurer la surveillance du temps de midi**

-pique-nique : gratuit

-pique-nique et potage : 0,70 €/jour

-potage-repas chaud-dessert : 4 euros pour les maternelles et 4,60 euros pour les primaires

**!!! LES REPAS CHAUDS DEBUTERONT LE LUNDI 2 SEPTEMBRE.** Ils sont fournis par le traiteur « TCO » (informations sur le site internet de l'école).

## R comme réunion des parents

Une réunion collective de rentrée sera organisée en ce début de nouvelle année scolaire pour la section maternelle et primaire afin de vous informer de l'organisation de la classe, des méthodes pédagogiques utilisées, des compétences développées, des évaluations, des projets...

**-2 temps alternatifs de présentation : en classe avec le titulaire et dans la salle de gym avec l'équipe éducative et la direction**

### **A VOS AGENDAS :**

- **Section maternelle : mardi 3 septembre à 19h**

Dans la salle de gym pour les accueils et les M3

Directement en classe pour les toucans et les baleines

- **Section primaire : jeudi 5 septembre à 19h**

Dans la salle de gym pour les P1/P2/P3

Directement en classe pour les P4/P5/P6

D'autres réunions individuelles seront organisées par le titulaire de votre enfant, dans le courant de l'année, les informations vous seront transmises par courriel.

## S comme sortie des classes et fin des cours :

Nous vous rappelons quelques précisions pour garantir la sécurité de tous lors de la fin des cours :

### ORGANISATION :

**Section maternelle à 15h25** : pour reprendre vos enfants en classe !

- **Entrées et sorties UNIQUEMENT par le chemin longeant le bâtiment du Chiro** qui vous conduira dans la petite cour d'où vous pourrez entrer dans le couloir du rez-de-chaussée.
- Ouverture de la grille dès 15h25.
- A 15h25 entrée dans le bâtiment et reprise des enfants de 15h25 à 15h40 dans les classes.
- **La sortie se fait également via le chemin du Chiro.**
- **Les troisièmes maternelles vous attendent sous le préau de la petite cour.**

**Section primaire à 15h25** :

- **Grande cour** : se rassemblent uniquement les enfants qui sont repris par un adulte. Ils vous attendront dans la zone qui leur sera attribuée. **Les parents n'entrent PAS dans la cour ET attendent leurs enfants dans la « zone parents » prévue à cet effet à la grille des pompiers.**
- **Grille centrale** : enfants qui quittent l'école munis d'une carte de sortie
- **Grande cour** : se rassemblent les enfants qui vont à l'étude et restent en activités extrascolaires. Ils joueront dans la zone qui leur sera attribuée.

**Pour rappel : la garderie payante commence dès 15h45 !**

**Après 15h40 : entrées et sorties par la petite grille de la grande cour sous la surveillance de Dynamix23**

### ATTENTION

- Seuls les enfants en possession d'une carte de sortie peuvent quitter l'école sans être accompagnés
- Les autres enfants attendent leurs parents dans la cour de récréation
- Les parents sont invités à récupérer leurs enfants dans la cour de récréation, zone prévue à cet effet, et à la quitter rapidement afin de permettre une meilleure surveillance des autres enfants.
- Aucun surveillant ne laissera sortir un enfant de l'école sans qu'il soit accompagné, il est donc **INUTILE de s'arrêter devant l'école et de klaxonner pour que votre enfant vous rejoigne.**
- Toute modification pour la reprise de votre enfant doit se faire via un motif écrit ou via mail.

## Z comme zéro déchet

En raison de l'augmentation significative des frais liés à l'enlèvement des poubelles, et surtout par souci de contribuer à la préservation de notre planète, nous vous demandons de bien vouloir :

- **Limiter la quantité de déchets en réduisant l'utilisation de plastiques et autres matériaux d'emballage pour les aliments. Merci de faire attention à cela. Soyons écoresponsables !**
- **Nous demanderons également à vos enfants de ramener chez eux les déchets de leurs collations et de leurs repas pique-nique.**

Notre partenaire pour des repas de qualité à offrir à nos élèves :

Spécialisée en repas à destination des collectivités, TCO Service propose une restauration traditionnelle et de qualité, tout en s'inscrivant dans une démarche responsable et durable.

Nous réintégrons dans nos menus des ingrédients souvent oubliés en restauration collective, tels que les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil ou le céleri rave. Vos enfants pourront ainsi apprécier une richesse de goûts authentiques et naturels.

L'achat de matières premières non transformées est une priorité. Produits lyophilisés, flocons de pommes de terre, sauces prêtes à l'emploi ou plats semi-préparés ne sont pas au menu de TCO Service. La qualité des viandes est également strictement contrôlée.



Chaussée de La Croix 92 - 1340 Ottignies-LLN  
Tél : 010 / 41 78 39  
Fax : 010 / 41 12 28  
Email : info@tcoservice.com  
[www.tcoservice.com](http://www.tcoservice.com)

CUISINES  
COLLECTIVES  
RESPONSABLES



**TCO  
SERVICE**

## NOS ENGAGEMENTS :

- 1 Sélection rigoureuse des matières premières
- 2 Produits frais, locaux et de saison
- 3 Ingrédients issus de l'agriculture biologique (TCO Service est certifié BIO)
- 4 Ingrédients issus des circuits courts
- 5 Traçabilité des produits
- 6 Repas savoureux au goût authentique
- 7 Menus variés et équilibrés réalisés par une diététicienne
- 8 Menus en accord avec les recommandations du PNNS
- 9 Un repas végétarien par semaine
- 10 Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
- 11 Personnel compétent et expérimenté
- 12 Programme d'éducation au goût



## DES REPAS AU GOÛT AUTHENTIQUE « COMME A LA MAISON »

Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux que vous utilisez à la maison. La seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité. Leur goût est authentique et savoureux.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes. Ils sont adaptés au goût des enfants.

Les repas scolaires proviennent de la cuisine de votre école ou d'une cuisine située à proximité de celle-ci. Toutes les mesures y sont prises pour limiter le risque alimentaire depuis la réception des matières premières jusqu'à la livraison dans l'école.

Nos diététiciennes réalisent des animations d'éducation au goût et vont à la rencontre de vos enfants car le goût se construit au quotidien. Manger est un plaisir.

## DU PERSONNEL QUALIFIÉ ET FORMÉ À L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE.

Les cuisiniers et leur savoir-faire sont mis à l'honneur. Ils sont recrutés pour leur expérience en cuisine traditionnelle et sont formés par TCO Service en alimentation durable.

Une société à taille humaine mettant tout en œuvre pour répondre aux demandes spécifiques de ses clients (cuisine sur place ou livraisons).

Chez TCO Service, nous privilégions des ingrédients proches de chez nous. Nous vous garantissons des repas de qualité, frais, diversifiés, locaux, durables, de saison...

Les saveurs sont authentiques, reconnaissables, franches et les couleurs sont vives et contrastées.





## Merci

Merci d'avoir pris le temps de lire ce livret et de le conserver tout au long de l'année.

Merci à chacun de vous de prendre également connaissance des projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi que du règlement des études et du règlement d'ordre intérieur qui sont en ligne sur le site de l'école : [www.lesacrecoeur.be](http://www.lesacrecoeur.be)

Nous souhaitons remercier particulièrement chacun de nos partenaires : bénévoles, membres du comité des fêtes, de l'association de parents et ainsi que toutes les personnes qui contribuent également au bien-être des enfants au sein de l'école.

Belle année scolaire à tous !

L'équipe éducative du Sacré-Cœur



### Information sur la gratuité scolaire

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant va fréquenter l'enseignement maternel. Il va donc bénéficier de **nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire**<sup>1</sup>.

Nous vous proposons dans ce document un résumé des règles principales qui s'appliquent<sup>2</sup> :

### Règles en vigueur :



L'école doit fournir à votre enfant les crayons, marqueurs, papier, colle, ciseaux, peinture, jeux éducatifs, matériel de bricolage... dont il aura besoin en classe, ainsi qu'un éventuel cahier de communication (journal de classe). Pour que cela soit possible, chaque école reçoit un forfait de 50€ par élève inscrit. Ce montant est indexé annuellement.

**Aucune participation financière ne peut donc vous être demandée pour le matériel lié aux apprentissages dispensés à l'ensemble de la classe.**

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées durant le temps scolaire, dans les cas suivants uniquement :

- les cours de natation (entrée à la piscine et déplacements compris) ;
- les activités culturelles et sportives d'un jour : avec un maximum de 45 €<sup>3</sup> par année scolaire (déplacements compris) ;
- les séjours pédagogiques avec un maximum de 100 €<sup>4</sup> sur l'ensemble de la scolarité maternelle (activités, nuitées et déplacements compris).

Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2024-2025, ils se montent respectivement à **54.11 €** et **120.25 €**.

### Quels sont les autres frais possibles ?

- Les frais liés aux temps extrascolaires (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas considérés comme des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés, si votre enfant est concerné.

<sup>1</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

<sup>2</sup> Les « frais scolaires » sont définis par le Code comme étant les « frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) ».

<sup>3</sup> Montant prévu par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant des montants plafonds pouvant être réclamés dans l'enseignement maternel en exécution de l'article 100, § 3, alinéa 2, 2° et 3°, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement tel que remplacé par le décret du 14 mars 2019.

<sup>4</sup> Idem supra.

- L'école peut toujours vous demander de fournir :
  - Un cartable et un plumier vides votre enfant. Elle peut aussi demander des vêtements (ex. : les vêtements de rechange, un t-shirt, un short et des chaussures pour une activité sportive et, occasionnellement, des bottes et vêtements de pluie pour une sortie scolaire...);
  - Les langes, les mouchoirs et les collations de votre enfant.

**Aucun autre frais scolaire et aucune autre fourniture scolaire ne peuvent vous être réclamés.**

### A quoi devez-vous faire attention ?



- L'école **ne peut pas vous demander de frais facultatifs**, par exemple, un abonnement à une revue. Toutefois, l'achat de **photos**, de classe ou individuelle, peut vous être **proposé** mais pas imposé.
- **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être **imposés**, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association, etc.).
- **Votre enfant ne devra jamais être chargé d'effectuer ou de communiquer les paiements.**
- Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).
- En ce qui concerne les vêtements, l'école **ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque**, mais elle peut demander une couleur précise (un tee-shirt blanc pour le cours de gym, par exemple). Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle doit vous le fournir.

### Communication de la part de l'école :



- Une **estimation des différents frais** qui seront à votre charge doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais scolaires vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **dépassent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).

### Que faire en cas de non-respect de ces règles ?



- Si vous pensez que l'école de votre enfant ne respecte pas une des règles de la gratuité scolaire, contactez la direction de l'école ou discutez-en avec **les représentants des parents**.
- Si cela n'a pas fonctionné, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), par mail, à l'adresse mail suivante :

✉ [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be)

Ou par courrier postal à l'adresse suivante : Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Service générale des affaires transversales, Direction du comptage, de l'obligation scolaire et de la Gratuité (local 3F321), rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles.

**Plus d'infos :**



www.enseignement.be dans la rubrique : « De A à Z » Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.  
Votre demande spécifique via ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be ou par téléphone au 02.690.88.62  
ou au 02.690.83.21

Nous vous souhaitons, à votre enfant et à vous-mêmes, une agréable année scolaire.

**Fabrice AERTS-BANCKEN,**

  
Directeur général

### Informations sur la gratuité scolaire

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant va fréquenter la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire. Il va donc bénéficier de **nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire**<sup>1</sup>.

Nous vous proposons dans ce document un résumé des règles principales qui s'appliquent<sup>2</sup> :

### Règles en vigueur :



- L'école doit fournir à votre enfant les cahiers, crayons, marqueurs, gomme, papier, colle, ciseaux, peinture, jeux éducatifs, matériel de bricolage... dont il aura besoin en classe, ainsi qu'un journal de classe. Pour que cela soit possible, chaque école reçoit un forfait de 75€ par élève. Ce montant est indexé annuellement.

Aucune participation financière ne peut donc vous être demandée pour le matériel lié aux apprentissages dispensés à l'ensemble de la classe, à l'exception de l'achat groupé **facultatif** de manuels scolaires et de cahiers d'exercices (voir le point concernant les autres frais possibles).

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées durant le temps scolaire, dans les cas suivants uniquement :

- Les cours de natation (entrée à la piscine et déplacements compris) ;
- Les activités culturelles et sportives d'un jour (déplacement compris);
- Les séjours pédagogiques avec nuitées (déplacements compris) ;

### Quels sont les autres frais possibles ?

- L'école peut vous demander de fournir un cartable et un plumier vide pour votre enfant. Elle peut aussi demander des vêtements, comme un équipement pour les activités sportives ou, occasionnellement, des bottes et vêtements de pluie pour une sortie scolaire... ;
- Elle peut vous proposer l'achat groupé de manuels scolaires et de cahiers d'exercices (avec, éventuellement, un abonnement numérique à ces supports).

Attention : l'école peut vous proposer ces frais, mais pas vous les imposer. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, elle doit fournir le support choisi gratuitement à votre enfant.

- Les frais liés aux temps extrascolaires (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.
- L'achat de photos, de classe ou individuelle, peut vous être proposé, mais pas imposé.

<sup>1</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

<sup>2</sup> Les « frais scolaires » sont définis par le Code comme étant les « frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) ».

**Aucun autre frais scolaire et aucune autre fourniture scolaire ne peuvent vous être réclamés.**

**À quoi devez-vous faire attention ?**



- En ce qui concerne les vêtements, l'école ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque, mais elle peut demander une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle doit vous le fournir.
- Aucun droit d'inscription et aucune demande de services ne peuvent vous être imposés, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association, etc.).
- Votre enfant ne devra jamais être chargé d'effectuer ou de communiquer un paiement.
- Le non-paiement des frais scolaires ne peut en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).

**Communication de la part de l'école :**



- Une **estimation des différents frais** qui seront à votre charge doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais scolaires vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **dépassent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).

**Que faire en cas de non-respect de ces règles ?**



- Si vous pensez que l'école de votre enfant ne respecte pas une des règles de la gratuité scolaire, contactez la direction de l'école ou discutez-en avec **les représentants des parents**.
- Si cela n'a pas fonctionné, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), par mail, à l'adresse mail suivante :

✉ [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be)

Ou par courrier postal à l'adresse suivante : Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Service général des affaires transversales, Direction du comptage, de l'obligation scolaire et de la Gratuité (local 3F321), rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles.

**Plus d'infos :**



www.enseignement.be dans la rubrique : « De A à Z » Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire.  
Votre demande spécifique via ✉ [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be) ou par téléphone au 02.90.88.62 ou 02.690.83.21.

Nous vous souhaitons, à votre enfant et à vous-mêmes, une agréable année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN,

  
Directeur général

### Information sur la gratuité scolaire

Madame, Monsieur, Chers parents,

Votre enfant va fréquenter la 4<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup> ou la 6<sup>ème</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire. Il va donc bénéficier de **certaines règles relatives à la gratuité scolaire**<sup>1</sup>.

Nous vous proposons dans ce document un résumé des règles principales qui s'appliquent<sup>2</sup> :

#### Règles en vigueur :

Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées, durant le temps scolaire, uniquement dans les cas suivants :

- Les cours de natation (entrée et déplacements compris) ;
- Les activités culturelles et sportives (déplacements compris) ;
- Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) (déplacements compris).

#### Quels sont les autres frais possibles ?

- L'école ne peut pas vous imposer un **fournisseur ou une marque de vêtement**, mais elle peut demander un vêtement d'une couleur précise (un tee-shirt blanc pour le cours de gym par exemple). Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, **elle doit vous fournir ce logo**.
- L'école peut également vous proposer des achats groupés, des frais de participation à des activités facultatives ou vous proposer de souscrire un abonnement à des revues, en lien avec le projet pédagogique. **Attention : l'école peut vous proposer ces frais, mais pas vous les imposer.**
- Les frais liés **aux temps extrascolaires** (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.
- L'achat de photos, de classe ou individuelle, peut vous être proposé, mais pas imposé.

**Aucun autre frais scolaire ne peut vous être réclamé.**

#### À quoi devez-vous faire attention ?

- **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être imposés, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (par exemple un don à une ASBL, amicale, association).



Le journal de classe, les diplômes, les certificats d'enseignement ou les bulletins scolaires **sont fournis gratuitement par l'école.**

<sup>1</sup> Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

<sup>2</sup> Les « frais scolaires » sont définis par le Code comme étant les « frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s) ».

- Votre enfant ne devra jamais être chargé d'effectuer ou de communiquer un paiement.
- Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).
- Lorsque les frais scolaires **dépassent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).

#### Communication de la part de l'école :



- Une **estimation des différents frais** qui seront à votre charge doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
- Des **décomptes périodiques** détaillant les frais scolaires vous seront communiqués durant l'année scolaire (minimum trois par an). Seuls les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
- Lorsque les frais scolaires **dépassent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).

#### Que faire en cas de non-respect de ces règles ?



- Si vous pensez que l'école de votre enfant ne respecte pas une des règles de la gratuité scolaire, contactez la direction de l'école et, ou discutez en avec **les représentants des parents**.
- Si cela n'a pas fonctionné, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE), par mail, à l'adresse mail suivante :

✉ [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Service général des affaires transversales, Direction du comptage, de l'obligation scolaire et de la Gratuité (local 3F321), rue Adolphe Lavallée 1, 1080 Bruxelles.

Plus d'infos :



[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) dans la rubrique : « De A à Z » Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire. Votre demande spécifique via ✉ [gratuite.ensobligatoire@cfwb.be](mailto:gratuite.ensobligatoire@cfwb.be) ou par téléphone au 02.690.88.62 ou au 02.690.83.21.

Nous vous souhaitons, à votre enfant et à vous-mêmes, une agréable année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN,

  
 Directeur général